

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2021**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le seize septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Aline NARS – René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE – Sophie REY – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ

PROCURATIONS : Hélène GUIOUNET à Aline NARS

Jacques SALAT à André MIR

Marie-Françoise VIDALON à Sophie REY

Alain DEDIEU à Nicolas HERQUÉ

ABSENT (excusé) : Jacques ROCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Philippe AIZIER

Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ D'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 29 juillet 2021.
Approuvé.
- ◆ Approuve le dépôt des demandes de subvention pour les dossiers :
 - ↳ De création du sentier de l'eau
 - ↳ Pour l'extension de SENSORIA RIO*Adoptées à l'unanimité.*
- ◆ Fixe les nouvelles règles concernant la suppression de l'exonération de la Taxe Foncière sur les nouvelles constructions.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Attribue une subvention à l'association "Autour de l'Ours".
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Fixe la liste des personnes bénéficiant d'une remise de loyer au titre de la pandémie.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Attribue l'indemnité de gardiennage au prêtre affectataire de l'église Saint-Bertrand.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Autorise le Maire à signer la nouvelle convention fixant l'organisation du RPI Saint-Lary Soulan Vielle -Aure.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Adopte la Décision Modificative n°4 du budget primitif de l'exercice 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Prononce la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Lary Soulan
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Autorise le dépôt du permis d'aménager du Col du Portet.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Attribue une subvention à l'équipe de madame Florence GALEAZZI participant au rallye humanitaire « le Trophée Roses des sables ».
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Autorise la vente d'un terrain à Midi Logement dans le cadre de l'aménagement d'un programme d'accession à la propriété à objet social sur le site de l'ancien Camping.
Adoptée à l'unanimité.

◆ **Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir :**

- Décision 2021-33 relative à la mise à disposition d'un logement à titre gratuit au 45 rue Vincent Mir.
- Décision 2021-34 relative à la signature d'une convention avec le PETR du Pays des Nestes pour la pose de repères de crues sur le territoire de la Commune.
- Décision 2021-35 relative à la signature d'une convention de partenariat pour la fourniture et livraisons de repas pour le restaurant scolaire.

◆ **Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :**

- le loyer du GEVAL dans la galerie marchande du VVB
- le cabinet médical du Pla d'Adet
- l'esquisse du projet de site d'escalade dans la Maison de l'Ours
- le planning d'exécution des divers chantiers en cours
- les projets d'aménagement du site de Frédancon dans la vallée du Rioumajou
- le Bilan de la saison estivale
- la mise en place du schéma de développement touristique (point par pôle d'activité)
- le protocole COVID en cours
- le point sur la réalisation des travaux de l'avenant 7 signé entre le SIVU AURE 2000 et la société ALTISERVICE
- le point sur le dossier de la Pico centrale en vallée du Rioumajou
- les mouvements de personnel
- le programme d'animations automne hiver
- le dossier sur la Charte de publicité
- la sonorisation du centre bourg
- l'habilitation du forage SL5
- la demande de révision du loyer de la SISA (Maison de santé Pluridisciplinaires).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures quarante-cinq minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

André MIR